

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 10 septembre 2024 – À 19h**

**Convoqués** : 15 élus + 1 agent

**Présents** : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Héléne CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

**Absent(s)** : Nathalie ORBAN,

**Secrétariat de mairie** : Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance** : Jean RIAILLON

• **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

• **DELIBERATIONS :**

- 1- *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024*
- 2- *EHPAD Le Grand Pré d'Alboussière : remboursement d'une partie des intérêts de l'emprunt au budget principal du CIAS pour un montant de 4 579.56 €*
- 3- *CCRC : présentation du rapport d'activité*
- 4- *Employés communaux : modification de la durée hebdomadaire du contrat annualisé d'ATSEM*
- 5- *Budget 2024 : admission en non-valeur*
- 6- *Convention SDEA/Commune : Réalisation d'une étude préalable aux travaux de reconstruction d'un mur communal*
- 7- *Subvention au collège Pierre Delarbre à Vernoux pour l'année scolaire 2023-2024*

• **Questions diverses**

• **Date du prochain conseil municipal**

• **CR : Délégations et Décisions du maire :**

RAS

• **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<b>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024</b>	<b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b> - <b>APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 10/06/2024, par 13 voix pour                      0 contre                      0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscités sont autorisés à délibérer)  Délibération n°39-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a>
<b>2- EHPAD Le Grand Pré d'Alboussière : remboursement d'une partie des intérêts de l'emprunt</b>  Monsieur le Maire présente au conseil	<b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</b> - <b>VALIDE</b> la participation de la commune au budget « syndicat » de l'EHPAD du grand pré d'Alboussière - <b>AUTORISE</b> le Maire à mandater le montant des intérêts de l'emprunt pour 1 144.89 € annuellement - <b>DIT</b> que cette somme annuelle sera prévue au budget

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<p>municipal les dispositions à prendre pour l'équilibre du budget du CIAS de l'EHPAD du grand pré d'Alboussière. Un emprunt a été contracté pour 200 000 € en 2012 pour l'achat d'un terrain de 7 000 m2 devant recevoir l'agrandissement du bâtiment de l'EHPAD et la création de villas. Le département demande à ce que les intérêts de cet emprunt ne pèse pas sur le budget des résidents de l'EHPAD. Le CA a créé un budget « syndicat » pour la gestion de ces intérêts. Les 4 communes composants ce syndicat doivent solidairement et au prorata du nombre d'habitants rembourser ces intérêts. Pour notre commune, la charge annuelle est de 1 144.89 € pour 4 ans soit 4 579 .56 €.</p> <p><i>Remarques</i> : Le CIAS se rapprochera de la commune de St Romain de Lerps qui, compte tenu de l'accessibilité de ses habitants à l'Ehpad, pourrait rejoindre le syndicat</p>	<p>pour 2024, 2025, 2026 et 2027 au compte 6574. par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°40-2024 en annexe 2 du PV</p>
<p><b>3- CCRC : présentation du rapport d'activité</b></p> <p>Monsieur le Maire précise l'article L 5211-39 du CGCT concernant la communication du rapport d'activité par la CCRC à la commune</p> <p>Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité et le CFU transmet pour présentation par la CCRC pour l'année 2023. Ces documents ont été joints à la convocation du conseil municipal de ce jour, les élus ont pris connaissance de ces documents avant le conseil. M. Le Maire, invite les conseillers à apporter leurs observations.</p>	<p><b>Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités et du CFU de l'année 2023 de la communauté de communes Rhône Crussol</b></p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°41-2024 et documents afférents en annexe 3 du PV</p>
<p><b>4- Employés communaux : modification de la durée hebdomadaire du contrat annualisé d'ATSEM</b></p> <p>Vu le code général de la fonction publique, Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ADOpte</b> la proposition du Maire,</li> <li>• <b>MODIFIE</b> ainsi le tableau des effectifs et notamment la durée du poste d'ATSEM,</li> <li>• <b>INSCRIT</b> au budget les crédits correspondants</li> </ul> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°42-2024 en annexe 4 du PV</p>

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<p>complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,</p> <p>Vu la délibération 034-2023 du 11 juillet 2023, portant création du poste à 18h semaine, et, vu les besoins de l'école de la commune,</p> <p>Considérant que le poste nécessite une réévaluation des horaires hebdomadaires,</p> <p><b>Le Maire propose à l'assemblée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM de 18h à 16h hebdomadaires annualisées.</li> </ul>	
<p><b>5- Budget 2024 : admission en non-valeur</b></p> <p>Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable public de Privas a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.</p> <p>Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.</p> <p><b>Créances irrécouvrables :</b> Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.</p> <p>Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 10.76 €, décomposées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyers : RAR inférieur à poursuite : 0.76 € T 223 de 2021</li> <li>- Divers paie : RAR inférieur à poursuite : 10.00 € T 232 de 2022</li> </ul>	<p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADMET</b> en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessus,</li> <li>- <b>INSCRIT</b> les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet</li> </ul> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°43-2024 en annexe 5 du PV</p>
<p><b>6- Convention SDEA/Commune : Réalisation d'une étude préalable aux travaux de reconstruction d'un mur communal</b></p> <p>Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant la nécessité de procéder à</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE</b> de recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération</li> </ul>

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<p>des travaux sur le mur communal le long de la RD 219 sur environ 26 mètre linéaire. L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique.</p> <p>Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à 100 000 € HT.</p> <p>M. le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 4 943.20 € HT soit 5 931.84 € TTC.</p> <p>Monsieur le Maire fait lecture de la convention</p>	<p align="center">par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°44-2024 en annexe 6 du PV</p>
<p><b>7- Subvention au collège Pierre Delarbre à Vernoux pour l'année scolaire 2023-2024</b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à la dissolution du SIGEC (Syndicat de Gestion du Collège), les communes membres se sont engagées à participer financièrement aux activités extrascolaires du Collège Pierre Delarbre, au prorata du nombre d'élèves de la commune, et de verser cette participation directement au Collège Pierre Delarbre.</p> <p>15 élèves de Boffres sont inscrits pour l'année 2023-2024, le montant de la participation est de 60 euros par élève.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b> - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à procéder au versement de cette participation d'un montant total de 900 euros</p> <p align="center">par 13 voix pour                      0 contre                      1 abstention</p> <p>Délibération n°45-2024 en annexe 7 du PV</p>
<p><b>8- MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC</b></p> <p>Le conseil municipal étudie et débat sur la demande des habitants du village de modifier l'heure d'extinction l'éclairage public.</p> <p>Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de laisser en place l'horaire du matin à 5h45 et de programmer l'extinction de l'éclairage public à 22h</p>	<p><b>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de modifier les horaires Le matin éclairage à 5h45 Le soir extinction à 22h00</li> <li>- <b>PRECISE</b> qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires de l'éclairage public dont publicité sera faite le plus largement possible.</li> </ul> <p align="center"><b>POUR : 10            CONTRE : 3            ABSTENTION : 1</b></p> <p>Délibération n°46-2024 en annexe 8 du PV</p>

• **Questions diverses :**

❖ **Retour sur les manifestations de l'été (Antony ARNDT)**

Les principales festivités associatives de l'été :

- Ardéchoise le 12 juin : la commune est lauréate d'un prix de 500 €, Henriette Bouveron et divers bénévoles
- Festival en Tournée (musiques d'été), Jeudi 18 juillet, Les Riverains du Pialou
- Fête du village / Marché mensuel, Samedi 20 juillet, Le Comité des fêtes et Les Pangolins
- Marché des Potiers (26 exposants), Dimanche 04 août, Les Riverains du Pialou
- Marché mensuel / Plantes aromatiques, Samedi 17 Aout, Les Pangolins

## - COMMUNE DE BOFFRES -

Annulé :

- Celf'in Boffres, Samedi 7 septembre, INTERVAL + assos locales et bénévoles  
Aurélien informe qu'il a reçu beaucoup de messages de soutien d'élus de la CCRC, de partenaires et du public.

Bientôt :

- Marché mensuel / Fête de la Patate, Samedi 21 septembre, Les Pangolins
- Fête des bénévoles, dimanche 29 septembre, Le Comité des fêtes
- Théâtre « seul en scène », le vendredi 18 octobre, Interval
- Marché mensuel / animaux de la ferme, Samedi 19 octobre, Les Pangolins
- Bombine, Samedi 16 novembre midi, Le Comité des fêtes
- Marché mensuel / marché de Noël, Samedi 21 décembre, Les Pangolins

Antony et le conseil municipal félicitent et remercient toutes les associations pour leurs engagements associatifs.

Antony rappelle l'intervention de l'OT dans le cadre des « visites guidées du patrimoine ». Il remercie l'alternante conférencière pour ses 5 conférences sur site (une 100ème de visiteurs). Pour « village de caractère » Boffres souhaite faire perdurer ces visites en partenariat avec l'OT ou portées par des élus, associations, bénévoles...

Remerciement aux habitants, Benoit et Jacques, qui ont installé la boîte à livre dans l'arrêt de bus du village.

Mention spéciale pour les « portraits sonores » de Marie Rose réalisés par Denis FANTINI et Marion BONAZ (à écouter sur le site de la commune : <https://www.boffres.fr/portraits-sonores/>).

### ❖ **École Publique : rentrée 2024 (Julie SERRE)**

La commune a procédé à des travaux avant la rentrée pour améliorer la sécurité  
39 élèves cette année, soit 7 de plus qu'en 2023

L'équipe enseignante : Céline Courtial, directrice et enseignante classe maternelle/CP et Anne Chapus classe CE/CM

Julie rappelle les projets pédagogiques pour 2023-2024 de l'équipe enseignante et notamment la possibilité d'une classe découverte au Pradet pour l'ensemble des élèves de l'école.

L'AG du SOU a lieu le 19/09 et prochainement l'élection des représentants des parents d'élèves.

Les parents d'élèves intéressés peuvent se faire connaître auprès du SOU et des enseignantes.

### ❖ **CCAS : retour sur la réunion du 3 septembre (Julie DECHAMPT)**

Le 3 septembre a eu lieu la réunion du CCAS.

Différents sujets ont été abordés :

- La semaine bleue qui met à l'honneur nos seniors, avec une forte implication des enfants de l'école, se déroulera du 30 septembre au 6 octobre. Une séance de gym sera proposée le mercredi 2 octobre, et aussi une après-midi jeux intergénérationnels
- L'opération brioche du 14 au 20 octobre : 3 points de vente (à l'Auberge, à la sortie de l'école et sur le marché du samedi matin.
- Le repas de Noël des aînés : le 14 décembre et dans la mesure du possible à la salle communale.
- Les colis de Noël avec cette année un point de retrait pour ceux qui le souhaitent, le 13 décembre à la mairie de 15h à 17h, avec 1 goûter offert.
- La proposition d'un spectacle de Noël offert aux enfants le soir des vacances avec présence du père Noël et cadeaux remis aux enfants.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le jeudi 10 octobre à 18h30.

### ❖ **Points CCRC : Partenariat AMMAREAL, PLUIH, projet AMI, festival Mimages 2025, agriculture/viticulture (Jean RIAILLON)**

Convention de partenariat AMMAREAL (librairie écocitoyenne de reprise et de vente de livres et CD d'occasion sur internet) : les livres anciens des médiathèques peuvent être recyclés. Les ventes sont reversées à l'association caritative « bibliothèque sans frontières »

PLUIH : communication au sein des communes

Les différents zonages du PLUIH doivent être partagés et discutés avec l'ensemble des élus des communes. Ils seront à cette étape pratiquement figés. Les documents de zonages préliminaires sont affichés en conseil. Les élus seront destinataires d'une diffusion, pour avis avant le 17 septembre

Des rdv, les vendredis après-midi à compter du 20 septembre, permettront de travailler sur le règlement du PLUIH où les communes seront libres d'y convier, les adjoints à l'urbanisme, autres élus et/ou DG, techniciens. Chaque commune peut aussi organiser des réunions publiques pour présenter les zonages, OAP, emplacements réservés, espaces classés et protégés, en phase avec les projets communaux.

Pour Boffres, la réunion publique est programmée le 25 octobre à 19h, Salle des Fêtes

## - COMMUNE DE BOFFRES -

Pour information, Monsieur le Sous-Préfet a décalé la visite des STECAL au mercredi 25 septembre. Les modalités et l'échantillonnage des visites ne sont pas encore communiqués

-Projet d'AMI pour la solarisation des toitures scolaires (programme Watty)

Dans le cadre de cet AMI, les loyers perçus sont utilisés pour une action de sensibilisation des élèves à la transition écologique (action PCAET CCRC)

34 classes du territoire vont en bénéficier pour l'année scolaire 2024/25. L'école de Boffres est sélectionnée (CE1-CE2-CM1 -CM2)

-Edition 2025 du Festival Mimages :

Dans le cadre de l'action culturelle menée auprès des écoles primaires, en collaboration avec le territoire, la Cie Zinzoline propose le festival des arts du cirque

Soirée découverte à Boffres le 25 mars 2025

-Point Agriculture et Viticulture CCRC : Projet de reconquête agricole

Lors du dernier conseil communautaire ont été validées et autorisées les signatures de baux à ferme (bail rural) entre la CCRC, propriétaire bailleur, et des agriculteurs preneurs, quartier du Brégard à Soyons (2ha)

### ❖ Retour sur le forum des associations du Pays de Boffres

Vendredi 6 septembre, de 17 à 20h, 10 associations ont proposé un stand d'accueil : la boule Beau Frêne, l'ACCA de Boffres, le comité des fêtes du pays de Boffres, l'Envolée, le Sou de l'école, les Aînés Ruraux, Chorale Biboffreloula, la Tribu, Grain et Sens et Wood house

Faible participation mais des adhésions à cette occasion. Le choix de la date, en proximité de celles des autres forums voisins, sera pérennisée

### ❖ Fibre : point avancement proche 4-47, fin de la poche 1-35

Les travaux de mise en place de la fibre ont débuté cet été.

Il s'agit de la poche 4-47 qui couvre une bonne partie de la commune, la poche 1-35 sur l'ouest de la commune est pratiquement terminée.

Ce printemps des conventions pour l'implantation de poteaux et des passages de câble dans des terrains privés ont été envoyées aux personnes concernées, mais la société Axione (qui gère le développement de la fibre sur notre commune) a eu peu de retour signé.

Un 2ème envoi a été effectué par recommandé cet été avec la proposition d'une permanence en mairie le jeudi 27 août avec la société Axione et Monsieur le Maire, seulement 10 % des personnes se sont déplacées.

Monsieur le Maire invite urgemment les personnes n'ayant pas encore renvoyé la convention de le faire ou de contacter Monsieur QUEVAL Arthur, chargé de conventionnement chez Axione, pour avoir des précisions (07 63 16 80 80/ [a.queval.ext@axione.fr](mailto:a.queval.ext@axione.fr))

Le déploiement devrait s'effectuer jusqu'à fin 2025, merci de faire un bon accueil aux équipes sur le terrain.

### ❖ Réunion publique du 25/10/2024 : validation de l'ordre du jour

Rappel ODJ et des interventions des élus en charge :

- Retour sur Comités de quartiers
- Acquisition maison « Ch. Hilaire », place du château
- « Villages de caractère d'Ardèche® »
- « Villages d'Avenir »
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

L'affiche est en annexe 7 du PV

### ❖ Éclairage public : demande de modification de l'heure d'extinction

Depuis 2022, pour participer à la préservation de la biodiversité et réaliser des économies d'énergie, les heures d'éclairage public ont été modifiées, soit l'éclairage à 5h45 et extinction à 21h. La gestion intermédiaire étant pilotée par les capteurs de lumière

Certains élus ont été interpellés par des habitants pour rallonger les heures d'éclairage du village le soir, en proposant un d'été et un d'hiver et le rallongement d'éclairage le soir

Monsieur le Maire précise que cette option aurait un coup important pour la commune, en effet, chaque intervention du SDE pour régler les horloges sur un nouvel horaire coûte 300 €. La proposition de deux types d'horaires différents (en été et en hiver) aurait donc un coût pour la commune de 600 € chaque année.

## - COMMUNE DE BOFFRES -

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de laisser en place l'horaire du matin à 5h45 et de programmer l'extinction de l'éclairage public à 22h

Avis des élus : 10 voix pour, 3 contre, 1 abstention

NB : Deux lampadaires solaires, prévus à l'arrêt de bus village, vont être installés

### ❖ **Avancement labélisation village de caractère et village d'avenir**

Dans l'attente des comptes rendus, une commission interne au conseil municipal doit être constituée. Un espace dédié pourrait être créé sur le site internet communal.

Prochaine réunion « Village d'Avenir » 18 septembre

### • **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **22 octobre**, salle du conseil en mairie, **19h**, ouvert au public  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

ANNEXES COMPLEMENTAIRES : LISTES DES DÉLIBÉRATIONS



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
10 septembre 2024**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
2024-039	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024	Adoptée à 13 voix pour
2024-040	EHPAD Le Grand Pré Alboussière : remboursement d'une partie des intérêts	Adoptée à 14 voix pour
2024-041	CCRC : Rapport d'activité	Adoptée à 14 voix pour
2024-042	Modification durée hebdomadaire d'un contrat d'ATSEM	Adoptée à 14 voix pour
2024-043	Budget 2024 : admission en non-valeur	Adoptée à 14 voix pour
2024-044	Convention SDEA/Commune	Adoptée à 14 voix pour
2024-045	Subvention collège Pierre Delarbre - Vernoux	Adoptée à 13 voix pour – 1 abstention
2024-046	Modification des horaires de l'éclairage public	Adoptée à 10 voix pour – 1 abstention – 3 voix contre

M. Le Maire,

Hubert JUGE



Le secrétaire de séance,

Jean RIAILLON

# - COMMUNE DE BOFFRES -

## Annexe 1 : délibération n°39-2024 – Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 007-210700357-20240910-39\_2024-DE

DELIBERATIONS DU C

39-2024

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHONE

CANTON

RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	0
quorum	7

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE , , Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : JULIEN Brice et Aurélien PATRICE MARTIN ne prennent pas part au vote n'étant pas là le 10/06/2024, Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

OBJET :

APPROBATION DU PV  
10/06/2024

N° 39 / 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits*

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 13 septembre 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 2 : délibération n°40-2024 – EHPAD le Grand Pré : remboursement des intérêts de l'emprunt**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20240910-40\_2024-DE

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHÔNE

**40-2024**

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**DELIBERATION  
EHPAD LE GRAND PRE :  
REMBOURSEMENT DES  
INTERETS DE  
L'EMPRUNT**

**N° 40 / 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dispositions à prendre pour l'équilibre du budget du CIAS de l'EHPAD du grand pré d'Alboussière. Un emprunt a été contracté pour 200 000 € en 2012 pour l'achat d'un terrain de 7 000 m2 devant recevoir l'agrandissement du bâtiment de l'EHPAD et la création de villas. Le département demande à ce que les intérêts de cet emprunt ne pèsent pas sur le budget des résidents de l'EHPAD. Le CA a créé un budget « syndicat » pour la gestion de ces intérêts. Les 4 communes composant ce syndicat doivent solidairement et au prorata du nombre d'habitants rembourser ces intérêts. Pour notre commune, la charge annuelle est de 1 144.89 € pour 4 ans soit 4 579 .56 €.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 007-210700357-20240910-40\_2024-DE

S'LO

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
**VALIDE** la participation de la commune au budget « syndicat » de l'EHPAD du grand pré d'Alboussiere  
**AUTORISE** le Maire à mandater le montant des intérêts de l'emprunt pour 1 144.89 € annuellement  
**DIT** que cette somme annuelle sera prévue au budget pour 2024, 2025, 2026 et 2027 au compte 6574.

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture et

Publication le 12 septembre 2024

**OBJET :**

**DELIBERATION  
EHPAD LE GRAND PRE :  
REMBOURSEMENT DES  
INTERETS DE  
L'EMPRUNT**

**N° 40 / 2024**

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 3.1 : délibération n°41-2024 – Rapport d'activité de la CCRC pour 2023**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le SLOW  
ID : 007-210700357-20240910-41\_2024-DE

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHONE

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**41-2024**

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Héléne CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**DELIBERATION  
RAPPORT ACTIVITE DE  
LA CCRC POUR 2023**

**N° 41 / 2024**

Monsieur le Maire précise l'article L 5211-39 du CGCT concernant la communication du rapport d'activité par la CCRC à la commune :

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité et le CFU transmet pour présentation par la CCRC pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20240910-41\_2024-DE

Ces documents ont été joints à la convocation du conseil municipal de ce jour, les élus ont pris connaissance de ces documents avant le conseil.

M. Le Maire, invite les conseillers à apporter leurs observations.

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités et du CFU de l'année 2023 de la communauté de communes Rhône Crussol**

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 13 septembre 2024

**OBJET :**

**DELIBERATION  
RAPPORT ACTIVITE DE  
LA CCRC POUR 2023**

**N° 41 / 2024**

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 3.2 : Rapport d'activité**

# Rapport d'activités 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 JUIN 2024



## 2023 : Rhône Crussol trace son avenir

### Aménagement du territoire :

Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIH) : cette année a été marquée par l'avancement du PLUIH, un outil essentiel pour l'aménagement du territoire de la communauté de communes. Les différentes étapes de concertation avec les habitants et les acteurs locaux se sont poursuivies, permettant de définir les orientations et les règles d'urbanisme qui encadreront le développement du territoire pour les années à venir. L'adoption du PLUIH est prévue pour l'année 2026.

### Transition écologique :

Début des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : adopté en 2022, le PCAET a défini les objectifs et les actions pour la communauté de communes en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et de préservation de la qualité de l'air. L'année 2023 a vu la mise en œuvre des premières actions concrètes, telles que la réalisation de la solarisation des toitures des écoles publiques, la création d'un répare café ou le subventionnement d'achat de poêles à bois ou de récupérateurs d'eau de pluie.

### Gouvernance et prospective :

Rédaction du Projet de territoire : la communauté de communes a engagé la rédaction de son Projet de territoire, un document stratégique qui définit les grandes orientations pour le développement du territoire à moyen et long terme. Ce projet, qui a été élaboré en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs locaux, permettra de fixer les ambitions de la communauté de communes pour les années à venir et de guider les actions futures.

# - COMMUNE DE BOFFRES -

## 1 | LES COMMUNES membres

**2005**  
Création avec 5 communes  
**Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Péray et Toulaud.**

**2009**  
Adhésion de **Soyons.**

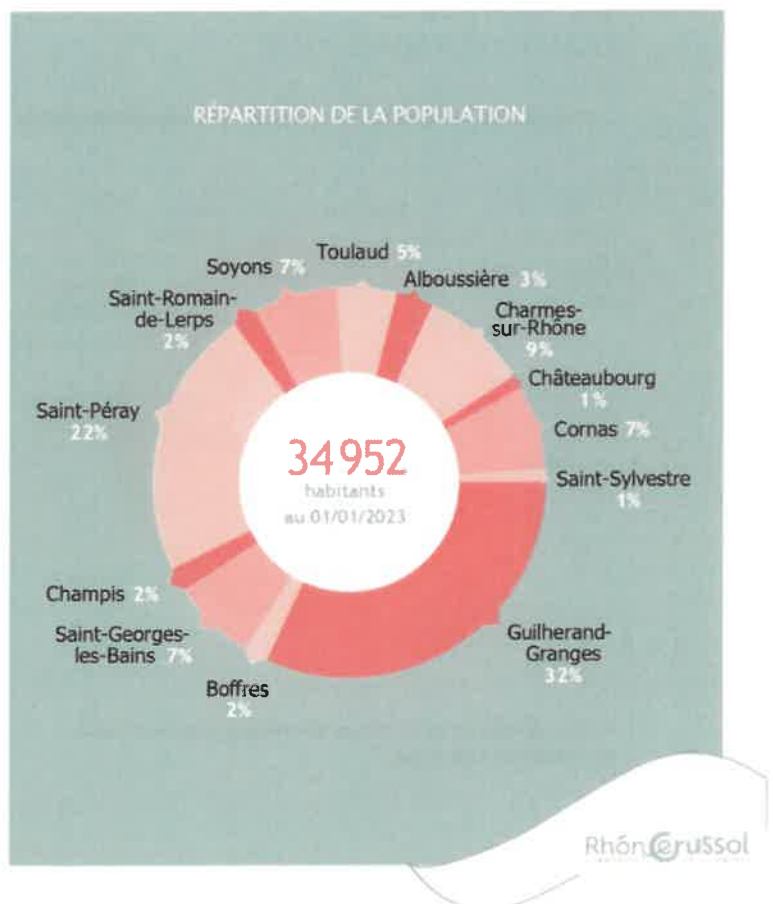
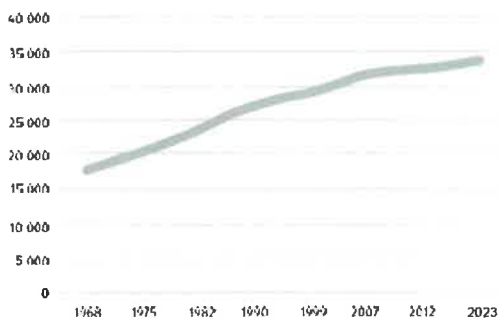
**2011**  
Une 1<sup>ère</sup> fusion avec la Communauté de communes du Pays de Crussol :  
**Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre.**

**2014**  
Une 2<sup>e</sup> fusion avec La Communauté de Communes Les deux Chênes :  
**Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains,** pour arriver à la configuration actuelle.



## 2 | LA POPULATION de l'intercommunalité

ÉVOLUTION (population municipale)



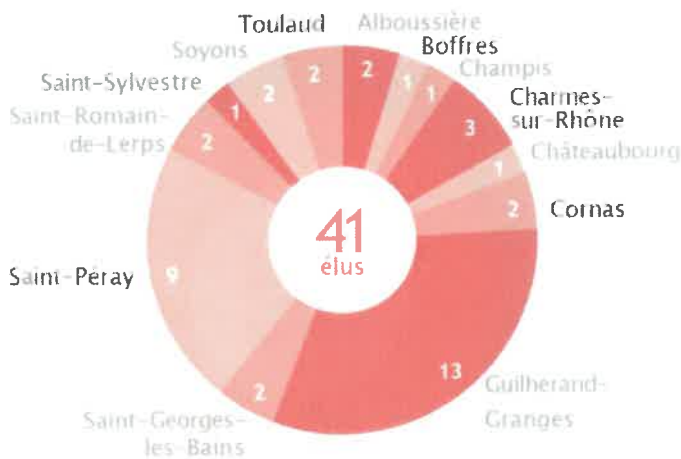
### 3 | LES COMPÉTENCES de l'intercommunalité

- L'aménagement de l'espace : SCOT (délégué au syndicat mixte SCOT du Grand Rovaltain) et le PLUiH
- Le développement économique et agricole
- La GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Les déchets ménagers
- La politique du logement (PLH, OPAH)
- La voirie
- L'assainissement (collectif et non collectif)
- Les médiathèques (Aboussière-Champis, Guilhaud-Granges, Saint-Péray)
- Des équipements sportifs : Piscines de Guilhaud-Granges et Saint-Péray, Gymnases de Saint-Sylvestre et de Charmes-sur-Rhône
- France services - EPN - Centre de services
- Enfance-jeunesse : RPE, LAEP et ludothèque Le tourisme
- Les sites touristiques de Crussol et de Soyons (ainsi que le musée), du Pic à Saint-Romain-de-Lerps, le château de Boffres, site d'escalade
- Les chemins de randonnées et la voie bleue (bords du Rhône)
- Les transports et déplacements urbains, compétence déléguée à VRD (Valence-Romans-Déplacements) et les aires de covoiturage
- Le déploiement de la fibre optique, compétence déléguée à ADN (Ardèche-Drôme-Numérique)
- La sécurité incendie (contribution au SDIS, travaux dans les casernes)



### 4 | LE CONSEIL communautaire

Depuis 2020, le nombre de conseillers communautaires est de 41.



RÉUNIONS :

**6** conseils

- 15 février
- 30 mars (vote du budget)
- 22 juin
- 26 septembre
- 09 novembre
- 07 décembre

**170** délibérations



Les communes qui n'ont qu'un délégué disposent aussi d'un délégué suppléant.



## 5 | L'EXÉCUTIF de Rhône Crussol

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composition :  
**1 président**  
**12 vice-présidents**  
**2 autres membres élus** lors  
 du conseil d'installation du 9 juillet 2020

**36** séances  
 (chaque semaine sauf périodes  
 de vacances)

**13** délibérations

### LE PRÉSIDENT

**104** décisions

**31** arrêtés divers

AUTRES DOCUMENTS SIGNÉS :

- 2** marchés formalisés  
 (fourniture de contenants déchets et  
 prestation et suivi GRAH)
- 1007** bons de commande
- 5** consultations simples
- 8** marchés à procédure adaptée  
 (desquels 12 marchés subséquents  
 en découlent)



## 6 | LES COMMISSIONS de Rhône Crussol

	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Urbanisme - Habitat		23 fév										
Voirie										17 oct		
Environnement										30 oct		
Assainissement					02 mai							
Gestion durable des déchets					09 mai							12 déc
Attractivité du territoire						19 juin						
Agriculture		07 fév				20 juin						
Administration générale		02 fév	23 mars			15 juin		20 sept		30 nov		
Famille et parentalité												
Culture et patrimoine												
Réseaux numérique et téléphonie												
Équipements sportifs												
Mobilités			22 mars									

**13** commissions  
 créées par le conseil  
 communautaire.

**2 à 3** conseillers  
 municipaux par  
 commune selon  
 leur taille

Les commissions  
 permettent de  
 travailler sur les  
 différentes  
 compétences de Rhône  
 Crussol et de faire des  
 propositions au bureau  
 communautaire puis au  
 conseil communautaire.



## 7 AUTRES Instances

### LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Pour l'attribution des marchés publics :

la **CAO** — Commission d'Appel d'Offres : le 06 juin pour le marché de fourniture de contenants déchets et le 21 novembre pour le marché de prestation et suivi de l'OPAH

Pour les transferts de compétence :

la **CLECT** — Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : le 10 octobre

Pour la fiscalité foncière des entreprises :  
la **commission intercommunale des impôts directs**

Pour l'accessibilité :

le **CIAPH** — Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : le 28 juin

### ASSISES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

15 juin

Les assises de l'intercommunalité regroupent l'ensemble des conseillers municipaux. Elles sont convoquées autant que de besoin afin d'aborder ensemble et en concertation certains dossiers d'importance pour l'avenir de l'intercommunalité et présenter les actions de Rhône Crussol.

### CONFÉRENCE DES MAIRES

21 mars, 09 mai, 30 mai, 20 juin, 04 juillet, 11 juillet, 19 septembre et 19 décembre

La conférence des Maires réunit l'ensemble des maires des 13 communes de Rhône Crussol, car certains ne siègent pas en bureau exécutif selon leur choix. C'est le cas des maires de Boffres, Chateaubourg, Comas et Touloud. Elle traite des grandes orientations de l'intercommunalité, des modifications statutaires...



## 8 COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES à des organismes externes



Traitement des déchets

4 titulaires et 4 suppléants

B. ROSSI / L. RENAUD / D. MONMAYE / C. MATHIEU  
V. LEGRAND / V. SOBRE / M. GARNIER / D. SOULHOL

**COÛT 2023**  
1 788 336 €



Planification territoriale

7 délégués

M. MIZZI / A. AYOUB / S. GAUX HER / J. DUBAY  
B. ROSSI / O. MONTHEL / C. ROMAIN

**CONTRIBUTION 2023**  
41 942 €



Déploiement de la fibre optique

2 délégués

C. DEVOCHELLE / S. GALAN (SUPPLÉANT)

**CONTRIBUTION 2023**  
34 894 €



Transports urbains et mobilité

6 délégués

J. RIFFARD / C. CHANTRE / A. QUENTIN-NODIN / S. LAFAGE  
M. GARNIER / S. LALLEMANT

**CONTRIBUTION 2023**  
500 000 €



Entretien des rivières communes traversées par le Duzon

4 titulaires et 4 suppléants

D. DUPIN / M. GARNIER / B. JULIEN / J. RIAILLON  
F. MOUJER / A. VAN HER / J. COUMAT / P. BOGRAUD

**CONTRIBUTION 2023**  
35 579 €



Développement touristique du territoire

13 délégués (1 par commune) et 13 suppléants

P. POMMARET / M. MIZZI / A. MOREN / J. RIAILLON / A. CLEMENT  
D. DUPIN / F. BASSET / J. SKOCH / T. AYOUB / C. DEVOCHELLE  
C. PERRET / S. LAFAGE / B. ROSSI / J. RIFFARD / B. SALLIER  
G. PEYRARD / O. MONTHEL / F. GÉRALD / N. VOSSEY / A. SIMON  
D. DIETRICH / L. GOUMAT / E. BAUD / V. SOBRE / H. COULMONT  
G. LEJUEZ

**SUBVENTION 2023**  
300 000 €



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche

**CONTRIBUTION 2023**  
1 179 135 €



Entretien des rivières sur tout le territoire sauf Saint-Sylvestre

10 titulaires et 10 suppléants

V. SOBRE / M. MOUJER / D. DUPIN / F. BASSET / B. JULIEN  
J. RIAILLON / R. COURTEX / R. MEUNIER / P. BONNEFOY / J. PERRIOLAT  
C. MATHIEU / B. DÉMAS / H. MANENT / C. ROMAIN / A. QUENTIN NODIN  
G. LAMBERT / C. PIC / M. HEBRARD / C. PERRET / J. BAUD

**CONTRIBUTION 2023**  
91 035 €

RhôneCrussol

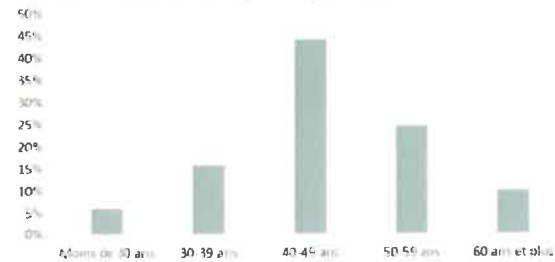


## 11 LES EFFECTIFS de Rhône Crussol

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICES (ETP)



### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE

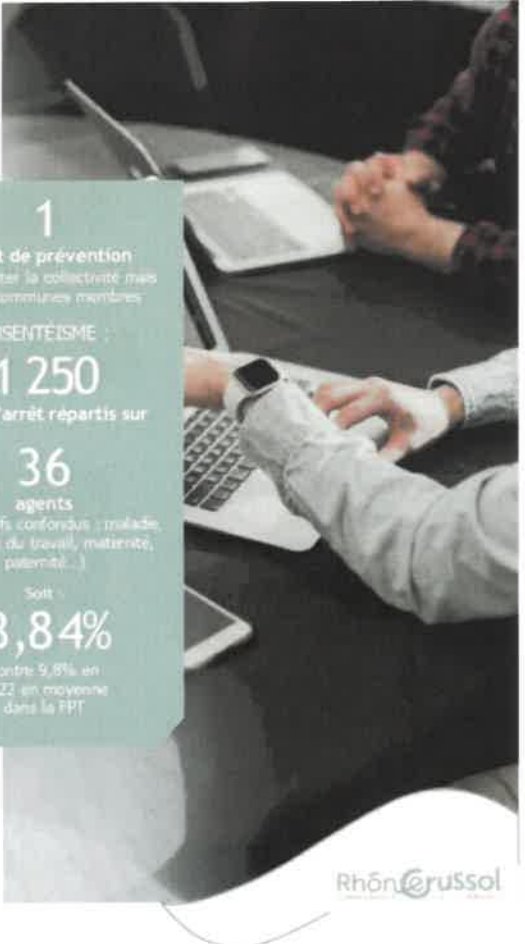


**1**  
agent de prévention  
pour assister la collectivité mais aussi les communes membres

ABSENTÉISME :  
**1 250**  
jours d'arrêt répartis sur

**36**  
agents  
(tous motifs confondus : maladie, accidents du travail, maternité, paternité...)

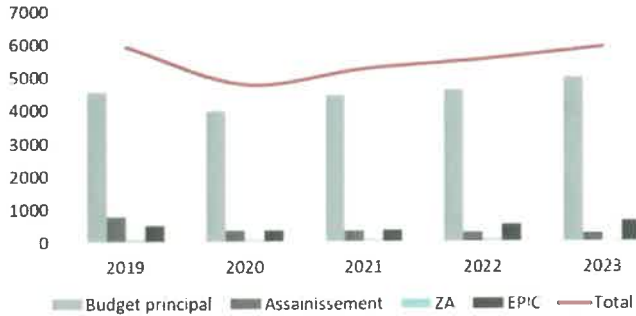
Soit :  
**3,84%**  
contre 9,8% en 2022 en moyenne dans la FPT



RhôneCrussol

## 12 LE SERVICE COMMUN finances

### OPÉRATIONS COMPTABLES RHÔNE CRUSSOL



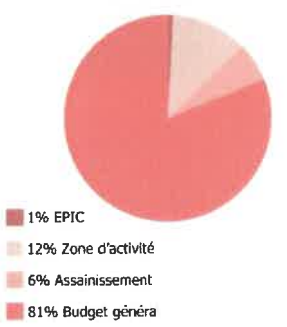
**7**  
budgets Rhône Crussol  
(1 budget principal, 2 budgets assainissement, 3 budgets de zone, 1 budget EPIC/OT)

EN 2023 :  
**5 901**  
opérations comptables

**34 millions**  
d'euros de dépenses totales  
(fonctionnement et investissement) tous budgets confondus

**40 millions**  
d'euros de recette totales  
(fonctionnement et investissement) tous budgets confondus

### RÉPARTITION DES DÉPENSES



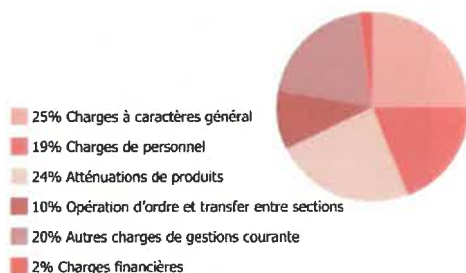
### BUDGET GÉNÉRAL



RhôneCrussol

## 13 | LE COMPTE administratif

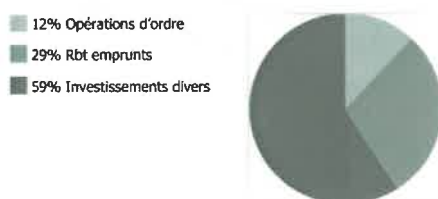
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23 M€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27,6 M€



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,9 M€



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4,9 M€



## 14 | LA FISCALITÉ de Rhône Crussol

### SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

En 2022, la suppression de la taxe d'habitation (TH) s'est achevée avec, désormais, le versement d'une fraction de la TVA. La TH subsiste encore pour les résidences secondaires et pour les logements vacants.

### ÉVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ

	2019	2020	2019/ 2020	2021	2020/ 2021	2022	2021/ 2022	2023	2022/ 2023
CF Entreprises	28.79	28.79	0 %	28.79	0 %	28.79	0 %	29,67	3,06 %
TH	10.12	10.12	0 %	10.12	0 %	-	-	-	-
TFB	0.503	0.503	0 %	0.503	0 %	0.513	1.99 %	0,513	0 %
TFnB	9.09	9.09	0 %	9.09	0 %	9.27	1.99 %	9,27	0 %

### RÉPARTITION DES RECETTES « FISCALES » APRÈS LA RÉFORME DE LA TH



## 15 VOIRIE, AMÉNAGEMENT et entretien

COMPÉTENCE HISTORIQUE DE RHÔNE CRUSSOL, LA VOIRIE REPRÉSENTE UNE PART IMPORTANTE DES INVESTISSEMENTS ANNUELS.

Différents chantiers se sont déroulés sur le territoire en 2023 :

<b>1060</b> bons d'intervention traités par le service voirie Rhône crussol.	<b>2,4 M€</b> de travaux de voirie	<b>252</b> permissions de voirie et 362 DT/DICT
---	---------------------------------------	---

Déviation  
Finalisation des acquisitions foncières



EN 2023 :

- 854** tonnes de graviers (6/10 et 4/6)
- 106** tonnes d'émulsion
- 542** tonnes de grave émulsion
- 35** chantiers effectués en régie



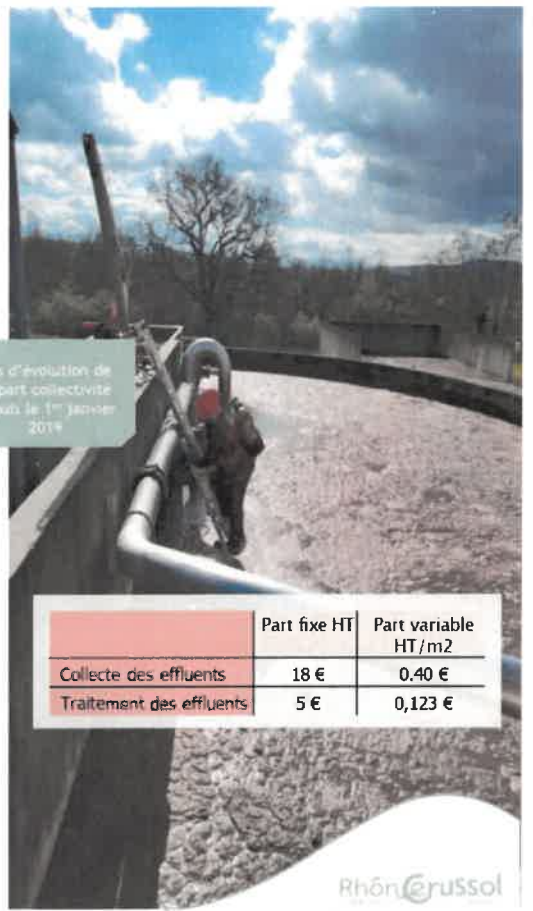
## 16 ASSAINISSEMENT un maillage complet

L'ASSAINISSEMENT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT ANNUEL SPÉCIFIQUE PRÉSENTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE PUIS DANS LES COMMUNES MEMBRES.

<b>343 kms</b> de réseaux	<b>10</b> Stations d'épuration	<b>34</b> postes de refoulement	<b>3200</b> installations d'assainissement non collectif
------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	---

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service est organisé comme suit :
  - Les réseaux et le SPANC confiés par délégation à Véolia
  - Les stations d'épuration confiées par délégation à Suez environnement
- Dans le cadre du contrat réseaux, le concessionnaire doit réaliser un volume de travaux de l'ordre de 200 000 €, les montants non dépensés sont reportés l'année suivante.
- Pour sa part, en direct, la communauté de communes a réalisé :
  - Extension du réseau chemin des Claux à Guilherand-Granges sur 90 mètres linéaires
  - Reprise définitive de la voirie Boulevard Charles de Gaulle à Guilherand-Granges suite aux travaux d'assainissement
  - Divers équipements sur les ouvrages du territoire
  - Lancement de la campagne des schémas directeurs d'assainissement pour les systèmes de Guilherand-Granges et de Saint-Georges-les-Bains
- En ce qui concerne les stations d'épuration :
  - Réaménagement du site du poste de relevage d'Alboussière vers la STEP
  - Renouvellement du module des centrifugeuses de la STEP de Guilherand-Granges
  - Renouvellement des diffuseurs d'air du bassin d'aération de la STEP de Saint-Georges-les-Bains
  - Renouvellement des bennes à boues de la STEP de Saint-Georges-les-Bains

Pas d'évolution de la part collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019



	Part fixe HT	Part variable HT/m2
Collecte des effluents	18 €	0,40 €
Traitement des effluents	5 €	0,123 €

## 17 GESTION DURABLE des déchets

L'ACTIVITÉ « ORDURES MÉNAGÈRES » FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT ANNUEL SPÉCIFIQUE PRÉSENTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE PUIS DANS LES COMMUNES MEMBRES.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service est organisé comme suit :

La collecte (ramassage et déchetteries) est organisée par Rhône Crussol, le traitement est assuré par le SYTRAD.

Selon les secteurs et leur densité, il y a plusieurs types de service (porte à porte ou points d'apport volontaire que ce soit pour les ordures ménagères ou le tri sélectif).

Un effort tout particulier a été fait sur l'aménagement de points propreté et la mise en place de composteurs collectifs.

Harmonisation de la TEOM = Taux 11,01% (depuis 2022)

Au 1<sup>er</sup> mars 2023 : réduction de la fréquence de collecte des OMR sur l'ensemble du territoire

1<sup>er</sup> repare café organisé le samedi 21 octobre 2023 : une dizaine d'artisans et 64 familles du territoire sont venues sur le site pour tenter de réparer leurs objets



23 sites de compostage collectif



Création de 11 points « Propreté » sur le territoire



1<sup>er</sup> repare café

4  
déchetteries  
Alboussière, Charmes-sur-Rhône,  
Guilhaud-Granges et Toutaui

EN 2023 :  
**18 672**  
tonnes de déchets collectés  
(tous flux confondus)

**107 390**  
passages d'utilisateurs par an

RhôneCrussol

## 18 PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

Recrutement d'un chargé de mission à temps plein pour la finalisation et l'animation du PCAET

Sensibilisation des élèves des écoles sur les questions de développement durable avec le programme Watty. Au total, 63 ateliers réalisés et 492 élèves sensibilisés sur l'année scolaire.

Mise en place de deux subventions pour l'installation de chauffage biomasse labélisé flamme verte, et pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Lancement en fin d'année 2023, 30 000 L de stockage d'eau et sept chauffages déjà subventionnés.

Réalisation d'études pour une meilleure compréhension du territoire, dont une sur la filière bois et une autre sur la solarisation des toitures des bâtiments agricoles.

Finalisation du programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) en collaboration avec Arche Agglo.

Appel à projet citoyen lancé et toujours en cours pour permettre de faciliter l'émergence de projets en faveur du développement durable sur le territoire.

Plusieurs conférences et temps d'échanges réalisés sur le territoire sur diverses thématiques environnementales.



## 19 | STIMULER l'économie

### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJETS :

En 2023, **72 porteurs de projet** ont pris contact avec les services de la communauté de communes (60 en 2022).

### COMMERCIALISATION DE TERRAINS EN ZONE D'ACTIVITÉS

**1 259 m<sup>2</sup>** sur la ZA Les Vergers 2 à **Charmes-sur-Rhône**

### ACQUISITION DE LA FRICHE « FRUITCOOP » A SAINT-PÉRAY :

par l'intermédiaire de l'EPORA (établissement public foncier)

### PLATEFORME DE FINANCEMENT INITIACTIVE 26-07

Poursuite du soutien à la plateforme de financement INITIACTIVE 26-07 pour le développement de l'économie de proximité avec l'octroi de prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie aux créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire.

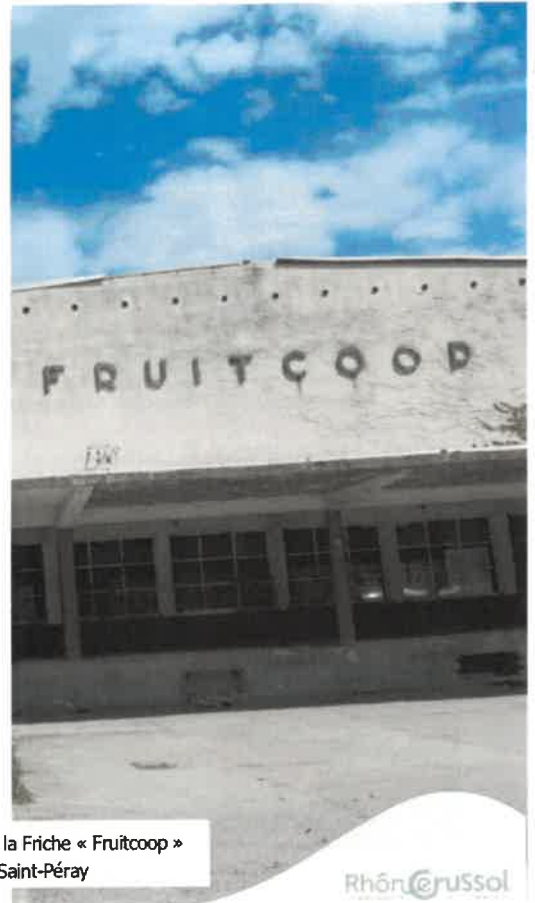
À ce titre, **11 créations/reprises d'entreprises** ont été accompagnées (contre 17 en 2022).

### NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en décembre 2026.

3 thématiques :

- Pérennité des entreprises,
- Transition énergétique,
- Transmission des entreprises



Acquisition de la Friche « Fruitcoop »  
À Saint-Péray

RhôneCrussol

## 20 | MAINTENIR l'activité agricole

**8 PORTEURS DE PROJETS ONT PRIS CONTACT AVEC LES SERVICES**  
(2 en 2022)

### MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS POUR L'AGRICULTURE LOCALE 2021-2026 :

- Lancement du groupe de travail pour la remobilisation des retenues d'eau sans usage agricole
- 10 demandes de préemption auprès de la SAFER pour protéger les terres agricoles
- Acquisition de 22 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles dans la plaine du Brégard à Soyons en vue de les mettre à disposition d'agriculteurs
- Installation :
  - Attribution d'une aide à l'installation pour une exploitation en petits fruits en agriculture biologique
  - Accompagnement de la création de la Pépinière de l'Arbre local, à Saint-Georges-les-Bains, sous le label végétal local

### APPROBATION DU PROJET ALIMENTAIRE INTERTERRITORIAL AVEC ARCHE AGGLO

**30 actions** progressivement mises en œuvre pour une alimentation durable, dont l'essaimage du projet Keyline Design/Hydrologie régénérative sur 17 exploitations, dont 7 en Rhône Crussol



Visite de la Pépinière de l'Arbre local  
à Saint-Georges-Les-Bains le 03/07/2023

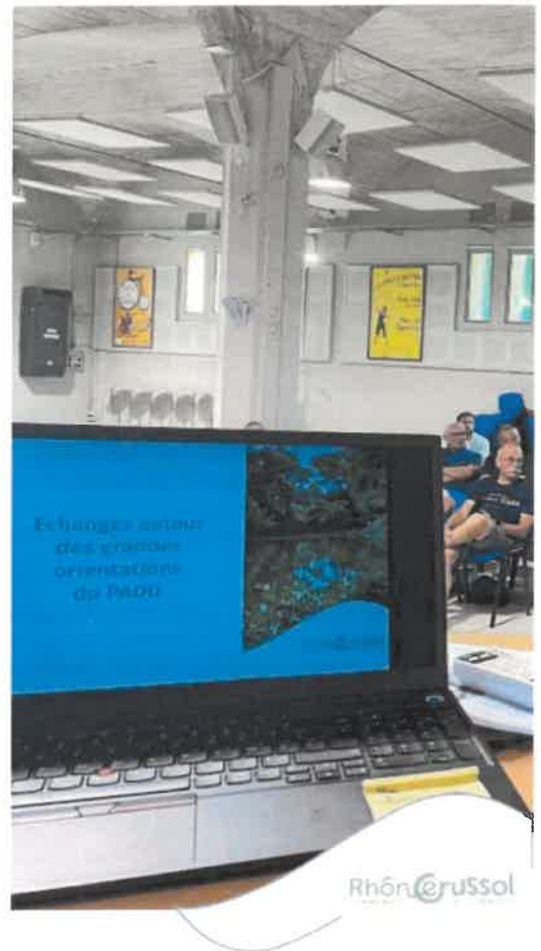
RhôneCrussol

## 21 | ELABORATION DU Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la concertation publique. Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présenté lors de 3 réunions publiques à l'été 2023 à Saint-Péray, Châteaubourg et Charmes-sur-Rhône.

2 marches découvertes autour des thématiques de l'agriculture et du paysage ont été organisées sur Champis et Cornas en septembre 2023.

Après le débat sur le PADD, le PLUiH est entré dans la phase de traduction concrète du projet avec le travail sur le scénario d'accueil et d'aménagement : élaboration du scénario démographique et traduction en objectifs de logement.



## 22 | PLANIFICATION et urbanisme

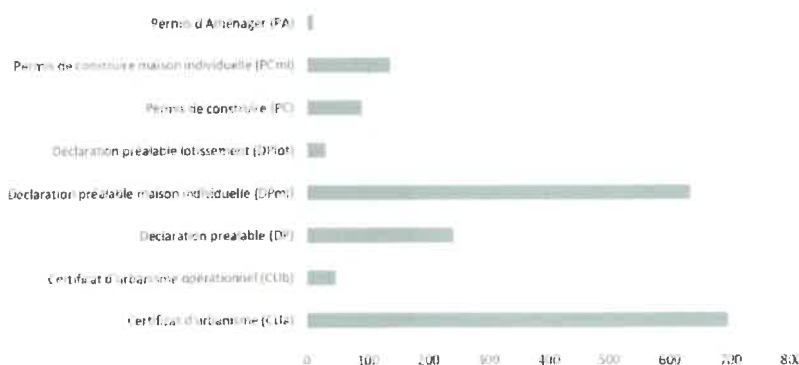
DEPUIS 2015, UN SERVICE MUTUALISÉ A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2022, LA GESTION, LE SUIVI ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME SONT DÉMATÉRIALISÉS.

Rhône Crussol et les 13 communes du territoire mettent à disposition des administrés un service en ligne gratuit accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

Répartition des dossiers en 2023

Autorisations d'urbanisme déposées en 2023



## 23 | POLITIQUE DU LOGEMENT et habitat

### LOGEMENTS PRIVÉS :

#### Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Une étude pré-opérationnelle à un dispositif d'amélioration de l'Habitat a été menée courant 2023. Cette étude a permis l'élaboration d'une nouvelle convention d'OPAH intégrant un volet copropriété et les missions d'accompagnateur Rénov' (MAR).

#### Espace conseil France Rénov' :

Le service Rénofuté a mené une nouvelle Campagne de sensibilisation au Raison avec une réunion de lancement qui a eu lieu sur la commune de Soyons. Une réunion d'information sur le photovoltaïque à Saint Sylvestre a rassemblé de nombreux habitants du territoire.

Cette année encore, Rhône Crussol a proposé plusieurs événements dans le cadre de la **journée contre la précarité énergétique**. Des stands d'informations et un quizz ont été installés dans les médiathèques. Une soirée d'échange sur le sujet de la rénovation a été organisée à la médiathèque d'Alboussière.



RhôneCrussol

## 24 | POLITIQUE DU LOGEMENT et habitat

### LOGEMENTS PUBLICS :

**Signature des contrats de mixité sociale :** Au côté des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, Rhône-Crussol a signé les contrats de mixité sociale des communes de Saint-Péray et Guilhaum-Granges qui détaillent les objectifs de production de logements sociaux pour la période 2023-2025.

**Mise en œuvre de la Réforme des attributions :** un séminaire de lancement a rassemblé les élus de Rhône-Crussol pour définir les enjeux du territoire en matière de demande et d'attribution de logements sociaux sur le territoire.

**Subvention et visite d'une rénovation énergétique :** Dans le cadre de la politique d'aide à la production et la rénovation du parc de logement publics, Rhône Crussol a subventionné la rénovation de 28 logements sociaux sur la commune de Boffres pour un montant de 84 000€. Une visite de chantier a été organisée dans le cadre de la journée contre la précarité énergétique.



RhôneCrussol

## 25 | NUMÉRIQUE et téléphonie

Rhône Crussol a adhéré au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Le syndicat élabore chaque année un rapport d'activité présenté au conseil communautaire.

La communauté de communes s'acquitte d'une contribution annuelle pour les frais de fonctionnement du syndicat.

Sur le territoire de la Communauté de communes Rhône Crussol, ADN doit réaliser 11 750 lignes de fibre optique sur 12 communes (la commune de Guilherand-Granges étant déployée par l'opérateur privé Orange dans le cadre des zones d'investissements privés du Plan France Très Haut Débit), soit un investissement de plus de 3,5 M€ avec une participation à hauteur de 300 € par ligne.

En 2023, les études de déploiement ont débuté pour les communes de Boffres et Alboissière. Des ouvertures progressives ont eu lieu sur les communes de Cornas, Saint-Péray, Toulaud, Saint Sylvestre, Saint Romain de Lerps et Châteaubourg.

Le terme du déploiement prévisionnel de la fibre est prévu pour 2025.



## 26 | MOBILITÉ : BUS, VÉLOS, covoiturage, autopartage



Pour l'organisation des transports urbains, Rhône Crussol adhère au syndicat VRM (Valence Romans Mobilités) dont est aussi membre Valence Romans Agglomération et verse une contribution annuelle.

Le syndicat élabore chaque année un rapport d'activité présenté en conseil communautaire.

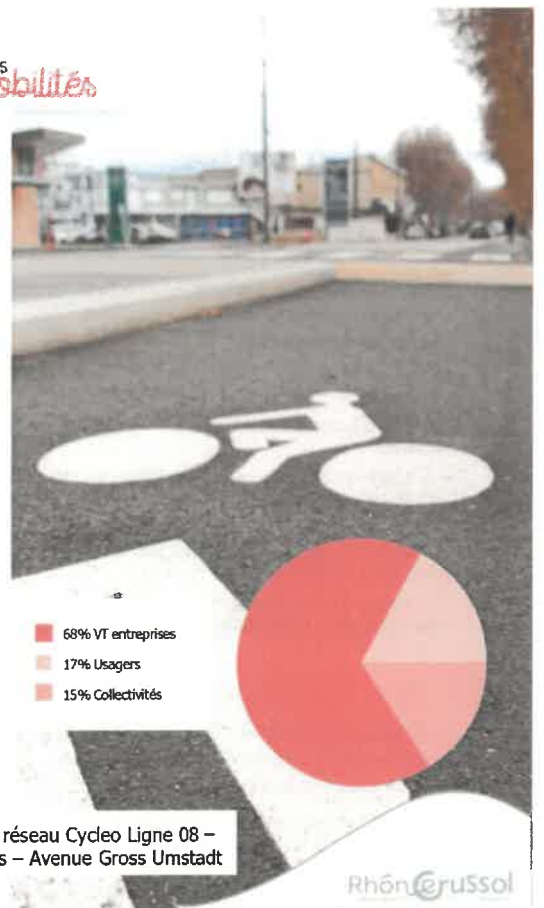
250 bus et cars desservant 67 communes via 33 lignes | Développement de réseaux 100% électrique

305 libellos disponibles dont 115 à assistance électrique sur 53 stations | 200 consignes vélobox, 3 stations de réparation | 28 aires de covoiturage (dont une dizaine sur Rhône Crussol)

16 itinéraires cyclables sur un réseau fléché soit 200 kms reliant 28 communes | 2 parcs relais (dont un à Saint-Péray à la Maladière) et plus de 10 stations d'auto-partage « Citiz » (dont une à Guilherand-Granges)

### CHALLENGE MOBILITÉ

Comme chaque année depuis 8 ans, la communauté de communes a participé au challenge mobilité et a été classée 10<sup>ème</sup> de sa catégorie avec plus de 60% du personnel qui a utilisé un autre moyen que la voiture individuelle pour venir travailler.



## 27 | CULTURE les médiathèques / la ludothèque

### LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES RHÔNE CRUSSOL

- 3** médiathèques intercommunales :  
Alboussière - Champis et ses 4 relais (Boffres, Gilhoc, Saint-Romain de Lerps et Saint-Sylvestre)  
Guilherand-Granges  
Saint-Péray
- 5** médiathèques communales : Charmes, Cornas, Saint Georges les Bains, Soyons et Toulaud

**5 891** abonnés (dont **1 313** nouveaux inscrits)  
**16,9%** des habitants du territoire inscrits dans une médiathèque  
**159 900** documents (dont livres, CD, DVD, jeux et jouets, journaux et magazines...)

& des ressources numériques accessibles en ligne 24/24 : plateforme de streaming musical, cours et activités en ligne (langues, code, informatique, sport...), vidéo à la demande (cinéma, séries, jeunesse...)

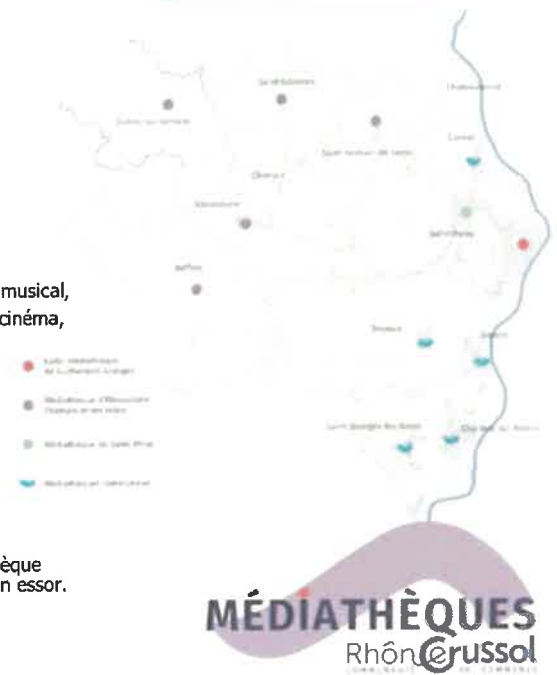
### DES ACTIONS À DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS

- 157 animations ouvertes à tous (5 624 personnes)
- 671 accueils de groupes : RPE, crèches, centres de loisirs, écoles, collèges, maisons de retraite

### MISE EN RESEAU

Une ludo-médiathèque à Guilherand-Granges : la ludothèque est intégrée à la médiathèque de Guilherand-Granges : le jeu de société est un objet culturel à part entière et en plein essor.

**EN 2023 :**  
Fusion des bases de données abonnés et documents de toutes les médiathèques du territoire (logiciel professionnel, catalogue en ligne et site internet en commun) pour faciliter l'accès et l'information des usagers  
Groupe de travail pour faire évoluer la structure et l'aspect graphique du portail internet des médiathèques



**MÉDIATHÈQUES**  
RhôneCrussol

## 28 | FAMILLE et parentalité

### RPE — Relais Petite Enfance

3 RPE intercommunaux couvrent l'ensemble du territoire avec 194 assistantes maternelles en activité en 2023 gérés par 3 éducatrices de jeunes enfants.

Les temps forts des RPE :

- La mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) pour les assistantes maternelles
- La participation des 3 RPE à la semaine nationale de la petite enfance
- L'organisation d'un « bal des bébés » (115 personnes présentes) en extérieur
- Des propositions de formation : langue des signes, soirée portage, écriture d'un livret d'accueil (selon la charte nationale de l'accueil du jeune enfant)

Une sortie à la ferme, 5 spectacles de Noël pour l'ensemble des assistantes maternelles et enfants

### LAEP — Lieu d'Accueil Enfants Parents

- 2 espaces d'accueil à Guilherand-Granges et à Saint-Péray.
- 103 parents accueillis (soit 86 familles)
- 126 enfants de 0 à 6 ans

Le petit Cabanon est un lieu ouvert à toutes les familles du territoire accompagnant un enfant de moins de 6 ans. Il est animé par des professionnels de la petite enfance.

Ce LAEP est devenu un outil précieux pour les professionnels des différentes structures et pour les familles comme soutien à la parentalité.

**CHIFFRES CLÉS RPE :**  
**242** familles aidées pour la recherche du mode de garde  
**126** assistantes maternelles ont contacté les RPE pour obtenir des informations  
**335** enfants ont participé aux ateliers d'éveil proposés par les éducatrices de jeunes enfants



Le « bal des bébés »

RhôneCrussol

## 29 | FAMILLE et parentalité

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Communauté de Communes, les communes et la CAF a permis en 2023 de mettre en œuvre des actions concrètes autour des différentes thématiques choisies : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, habitat, inclusion numérique et le travail en transversalité.
- La Communauté de Communes est mise en lumière comme porteur du projet CTG :
  - Création du réseau de partenaires petite enfance/enfance/jeunesse : réunion de coordination tous les 2 mois (partenaires du secteur public, privé et associatif)
  - Création d'un cloud parentalité à destination des professionnels
  - Parution et large diffusion du flyer « parentalité » tous les trimestres
  - Distribution du répertoire des modes de gardes et d'accueil
  - Réflexion élus/professionnels autour de la création d'un Point Information Jeunesse (PIJ)
  - Mise en place d'évènements tous les trimestres pour la thématique parentalité :
    - ✓ Conférence « concilier ma vie familiale et professionnelle »
    - ✓ Spectacle « ma (non) violence ordinaire »
 Ces évènements ont tous rencontré un public nombreux et demandeur.



RhôneCrussol

## 30 | FRANCE SERVICES EPN / Centre de services



L'EPN - CENTRE DE SERVICES - France SERVICES EST DEvenu

### 1.2.3 SERVICES EN NOVEMBRE 2023

- La structure met à disposition 7 ordinateurs en libre-service, possède une salle de confidentialité pour les démarches sensibles et une salle visio.
- France Services a réalisé 1 311 accompagnements divers comme une demande d'APL, une demande de retraite ou une aide à la déclaration d'impôts, soit une augmentation de 70% de l'activité.
- Les demandes des usagers portent principalement sur les partenaires suivants : DGFiP, assurance retraite, ANTS, assurance maladie et CAF.
- L'EPN accueille aussi bien les particuliers que les professionnels.
- 38 ateliers individuels et 3 ateliers de groupe (auprès des agents du Centre Technique Municipal de Guilhaud-Granges) ont été réalisés.
- Le Centre de Services, outre son aide à la conception et la rédaction de documents, propose la possibilité d'imprimer jusqu'en A1. Il propose aussi la location de matériel de fête (chaises, tables, podiums...)
- La conseillère numérique est présente sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol.

Elle a réalisé :

944	191	236
accompagnements	ateliers collectifs	ateliers individuels

- 85 % des usagers reviennent régulièrement sur les ateliers
- Le public est composé de 90% de séniors (+ 60 ans) et 6% de 35-60 ans
- 153 nouvelles personnes sont venues en 2023

En 2023, des ateliers numériques sur des thèmes comme : « comprendre son smartphone », recherche internet, comprendre le QR code, la bureautique... ont été proposés.

Un atelier sur le thème de la parentalité numérique a été réalisé en partenariat avec la MJC et la médiathèque de Guilhaud-Granges.

Une animation sur l'offre numérique des médiathèques a été organisée avec les médiathèques de Rhône Crussol.



RhôneCrussol

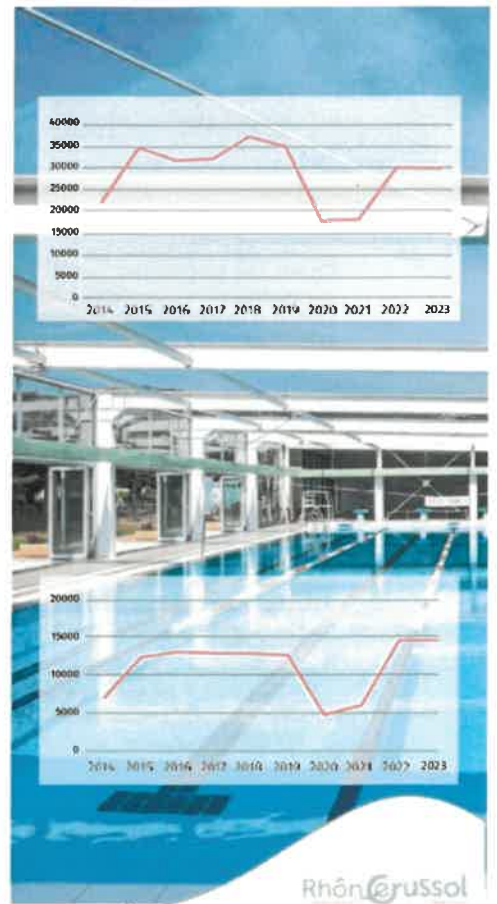
## 31 | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : les piscines

### PISCINE DE GUILHERAND-GRANGES

- ↳ Tout au long de l'année, la piscine dont le toit est amovible, reçoit le public, les scolaires, les centres de loisirs et les associations.
- ↳ Elle est dotée d'un grand bassin, d'un bassin d'apprentissage et d'une plaine de jeux.
- ↳ Malgré plusieurs fermetures pour des soucis techniques liés essentiellement au petit bassin, la fréquentation de la piscine est restée stable avec 28 000 entrées « grand public » et a augmenté avec 12 700 entrées « scolaires ». Quant aux associations, il y a eu 19 000 entrées.

### PISCINE DE SAINT-PÉRAY

- ↳ Ouverte de début juin à début septembre, 7 jours sur 7, elle accueille le public ainsi que les écoles et le collège en période scolaire. Pendant les vacances, en dehors de l'ouverture au public, des créneaux horaires sont réservés aux centres de loisirs.
- ↳ Comme la piscine de Guilherand-Granges, la fréquentation de la piscine de Saint-Péray pour le « grand public » est restée stable avec 14 000 entrées et en augmentation pour les « scolaires » avec 2 250 entrées.
- ↳ De nouveaux travaux ont été réalisés afin de maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement.
- ↳ Un snack-bar ouvert, pendant la saison, complète l'offre de service de cet équipement très apprécié.
- ↳ Afin de faire face à la période de canicule et de garantir le bien-être de ses habitants, Rhône Crussol a accordé la gratuité des piscines. Cette initiative a permis d'offrir à tous les administrés du territoire un moyen de se rafraîchir et de se protéger des fortes chaleurs.



## 32 | ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : les gymnases

### LE GYMNASSE DE CHARMES-SUR-RHÔNE

- ↳ Il a été réalisé par la Communauté de communes Les 2 Chênes avant la fusion de 2014.
- ↳ Il est utilisé par les scolaires et les associations de Charmes-sur-Rhône et Saint-Georges-les-Bains et géré par la commune de Charmes-sur-Rhône. Les frais d'entretien sont pris en charge par Rhône Crussol.
- ↳ En 2023, des travaux pour le remplacement du kit alufumage de la chaudière ont été réalisés.

### LE GYMNASSE DE SAINT-SYLVESTRE

- ↳ Il a été réalisé par la communauté de communes Pays de Crussol avant la fusion de 2011.
- ↳ Il est utilisé par les scolaires et quelques associations du plateau et accueille la soirée de clôture du festival Mimages.
- ↳ Il est géré par la commune de Saint Sylvestre. Les frais d'entretien sont pris en charge par Rhône Crussol.
- ↳ En 2023, des travaux pour la pose et la fourniture de barres anti-panique côté vestiaire et des travaux de remplacement du puit de lumière ont été réalisés.



## 33 ESPACES NATURELS sensibles

### LES ACTIONS MENÉES :

Continuité des actions d'entretien des pelouses sèches avec les chantiers pédagogiques, le pâturage des brebis et la gestion des espèces envahissantes

Restauration de terrasses en pierres sèches sur le massif de Crussol pour l'implantation d'un verger avec des espèces anciennes en partenariat avec le lycée Terre d'Horizon

Projet d'animation avec les élèves de la MFR de Mondy dans l'école de Toulaud

Sensibilisation lors des manifestations de la Voie Bleue et de Crussol Festival

Mise en place du sentier d'interprétation de la Déesse Soïo sur le massif de Soyons



## 34 RIVIÈRES et bord du Rhône

### LA GESTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la gestion des milieux aquatiques a été confiée à deux syndicats :

- Eyrieux Clair
- Bassin versant du Doux

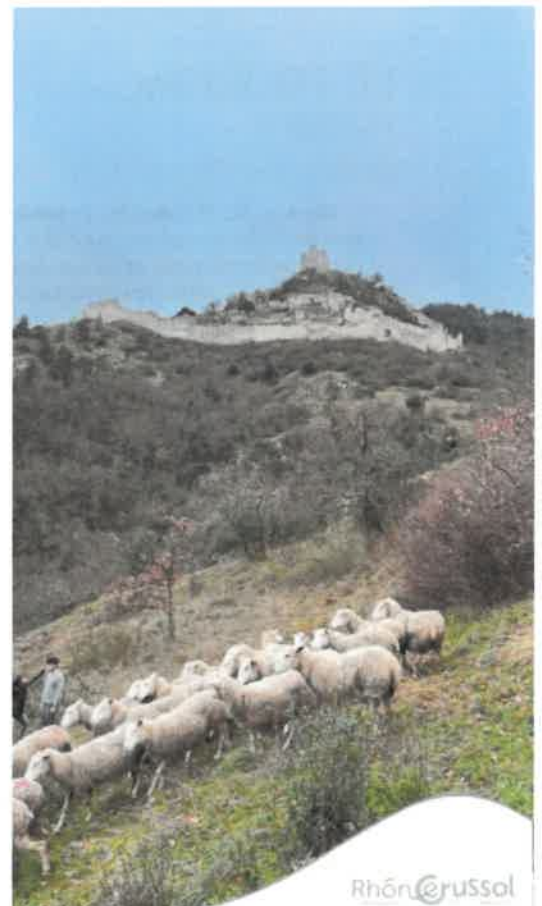
Pour financer ces contributions, a été mise en place la taxe GEMAPI.

Ce sont les syndicats qui réalisent désormais les travaux.

### LES ACTIONS MENÉES :

Entretien de la ripisylve pour préserver le patrimoine naturel et réduire les risques d'inondation et d'érosion avec des travaux d'abattage et de désouchage

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes par de l'éco-pâturage



## 35 | LE TOURISME en Rhône Crussol

RHÔNE  
CRUSSOL  
TOURISME

L'EPIC (ETS PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL) A ÉTÉ CRÉÉ EN MARS 2016. IL EST CHARGÉ DE METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Il assure la promotion du territoire, propose de multiples animations et manifestations, certaines en direct, d'autres pour le compte de la communauté de communes, tout au long de l'année et fédère tous les professionnels du tourisme.

178 adhérents

28 vignerons  
partenaires de la Maison des Vins

6 502 visiteurs  
dans les bureaux de  
l'office de tourisme en  
2023

2 550 touristes  
accueillis sur les activités  
de l'été (afterworks,  
In Vino VeriJazz, Secrets  
de la Ferme...)

- Création d'une carte agritourisme du territoire mettant en lumière les exploitations agricoles ouvertes au public

L'accueil du public se fait principalement dans les locaux de Saint-Péray. Une antenne est ouverte à Alboussière durant la saison.

En outre, des informations sont disponibles à l'espace public numérique.



RhôneCrussol

## 36 | LE TOURISME nature

### JOURNÉE DÉCOUVERTE DE LA VOIE BLEUE

Elle a eu lieu le dimanche 11 juin à Soyons. Cet événement familial a regroupé plus de 2 000 personnes avec plus de trente exposants autour des thèmes sport, nature, environnement et culture. Une belle réussite pour la mise en valeur des bords du Rhône sur le territoire intercommunal.

### LES INTERVENTIONS

- Rhône Crussol, avec l'aide des associations de randonnées et l'association Tremplin Environnement, entretient 350 kms de chemins de randonnées (espaces verts, remplacement mobilier et balisage).
- Continuité de la reprise des marches dans la montée des grottes à Soyons.
- Renouvellement et mise en place de mobiliers de plein air sur les différents sites.
- Entretien des 9 sites touristiques : débroussaillage, élagage, bucheronnage, plantations d'arbres et arbustes).

### LES TRAVAUX

- Reprofilage, mise en forme et création de coupe d'eau sur deux chemins de randonnées balisés sur la commune de Boffres.
- Construction d'un mur en pierre sur le site de Soyons au niveau de la grotte de Néron pour améliorer l'accueil et participer à la mise en valeur du site.
- Reprise d'une partie des assises et des marches du théâtre de verdure sur le site de Crussol.
- Reprise de la toiture des sanitaires du Pic de Saint Romain de Lerps.



RhôneCrussol

**37 | SITE TOURISTIQUE**  
Château de Crussol



**LA FRÉQUENTATION**

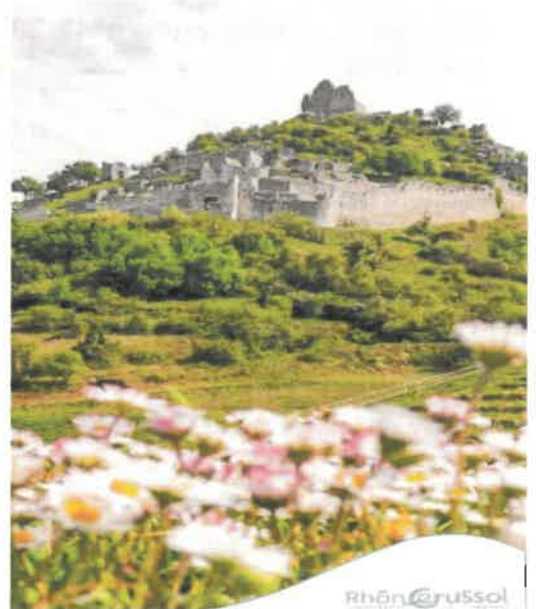
En 2023, du 1<sup>er</sup> avril aux vacances de la Toussaint, 15 635 personnes sont entrées dans la boutique/musée. Parmi elles, 20% étaient ardéchoises dont 14% résidaient sur le territoire Rhône Crussol, 23% étaient drômoises et 14% d'origine étrangère (20% belges, 15% allemands, 15% hollandais...).

Ce sont 433 personnes qui ont été accompagnées en visite guidée à la découverte du Château de Crussol, de sa villette et de ses remparts. Parallèlement, 775 enfants ont participé à un atelier pédagogique autour du monde médiéval ou de la nature.

L'équipe de Crussol a encadré 42 groupes d'enfants (écoles et centres de loisirs) au cours d'animations organisées à la journée.

**LA PROGRAMMATION**

La programmation estivale 2023 a été rythmée par : Crussol Festival, In vino very Jazz, des balades découverte de la Nature, du théâtre et du cinéma en plein air, une veillée des Chevaliers, un spectacle jeune public, des déambulations théâtralisées avec Gaspard le Busard, des animations pour les Journées du patrimoine, une intervention de la Kamicyclette.



Rhône@crussol

**38 | SITE ARCHEOLOGIQUE**  
grottes et musée  
de Soyons



**LA FRÉQUENTATION**

En cette année 2023, les grottes et le musée ont vu leur fréquentation reculer d'environ 6% par rapport à l'année précédente. En dépit de cette chute de fréquentation, 2023 se place 4<sup>ème</sup> meilleure année avec 14 452 visiteurs.

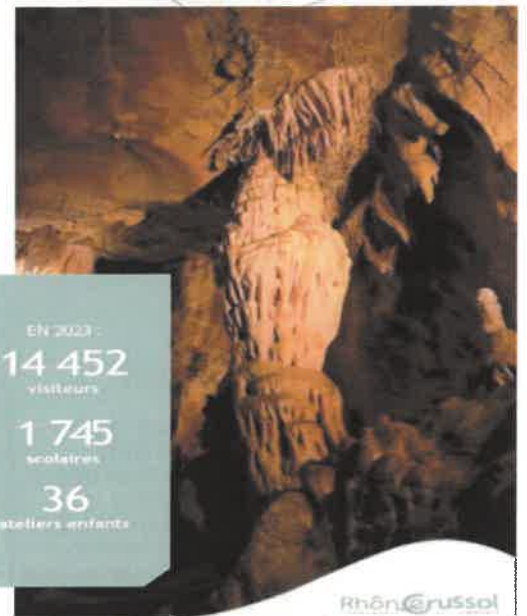
Concernant le public scolaire, tous les niveaux depuis la maternelle jusqu'à l'université ont été accueillis en 2023, soit 84 groupes pour un total de 2 083 élèves (1 745 scolaires et 338 enfants d'un centre de loisirs).

**LA PROGRAMMATION**

Le site propose plusieurs formats de visite : la visite guidée traditionnelle des 2 grottes, la visite libre ou guidée du musée, la visite avec audioguide et les ateliers pédagogiques.

Sur 34 dates, 36 ateliers de 7 thématiques différentes ont pu être proposés au jeune public dans le cadre individuel.

Nouveautés 2023 : les ateliers « poterie néolithique » et « chasse préhistorique » à destination des enfants et des adultes. Ces ateliers ont enregistré 1828 participants (1 325 scolaires et 470 participants dans le cadre individuel).



Rhône@crussol

**39 | L'ÉVÈNEMENTIEL**  
en Rhône Crussol

La communauté de communes a donc soutenu différentes manifestations, en subventionnant les organisateurs, comme par exemple Les Musicales de Soyons associées aux Concerts de Poche, qui permettent de profiter de récitals de grande qualité dans plusieurs communes et ont également effectué des interventions en milieu scolaire (subvention de 18 000 €).

Rhône Crussol organise aussi en direct différentes manifestations :



Le Festival Mimages, dont la direction artistique est confiée à la compagnie Zinzoline de Saint-Péray (subvention de 25 000 €), a eu lieu du 17 au 25 mars 2023.



Le Festival Musiques d'été en Fournois qui se déroule chaque année durant la période estivale avec au programme 8 concerts gratuits en plein air sur des sites privilégiés.



En 2023, la 6<sup>ème</sup> édition de Crussol Festival, initiée et portée par la chanteuse ZAZ s'est déroulée du 6 au 8 juillet et s'installe dans le paysage culturel régional. 12 000 festivaliers se sont rendus sur le site pour voir Adé, 47 Ter, Tiken Jah Fakoly ou encore 3 Cafés Gourmands.

Rhône Crussol a aussi soutenu l'organisation du festival de musique « Lou Vento » qui a eu lieu le 10 juin à Toulaud et le festival « Celt'In Boffres » qui a eu lieu le 09 septembre à Boffres.

Côté sportif, les Boucles Drôme-Ardèche sont revenues en avant-saison. La communauté de communes a apporté son soutien à cet événement (subvention de 15 000 €).



Rhône@crussol

**Annexe 4 : délibération n°42-2024 – Modification de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 007-210700357-20240910-42\_2024-DE

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON  
RHÔNE-EYRIEUX

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**42-2024**

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents :	14
procurations :	0
quorum :	8

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Etaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**DELIBERATION  
PORTANT  
MODIFICATION DE LA  
DUREE  
HEBDOMADAIRE DU  
POSTE D'ATSEM au  
01/01/2024 – délibération  
034-2023  
N° 42 / 2024**

Vu le code général de la fonction publique, Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération 034-2023 du 11 juillet 2023, portant création du poste à 18h semaine, et, vu les besoins de l'école de la commune,

Considérant que le poste nécessite une réévaluation des horaires hebdomadaires,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la modification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM de 18h à 16h hebdomadaires annualisées.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 007-210700357-20240910-42\_2024-DE

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la proposition du Maire,  
**MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs et notamment la durée du poste d'ATSEM,  
**INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture et  
Publication le 13 septembre 2024

**OBJET :**

**DELIBERATION  
PORTANT  
MODIFICATION DE LA  
DUREE  
HEBDOMADAIRE DU  
POSTE D'ATSEM au  
01/01/2024 – délibération  
034-2023  
N° 42 / 2024**

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 5 : délibération n°43-2024 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 007-210700357-20240910-43\_2024-DE

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHÔNE

**CANTON**  
RHÔNE-EYRIEUX

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**43-2024**

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

**OBJET :**

**DELIBERATION  
ADMISSION EN NON-  
VALEUR DE PRODUITS  
IRRECOUVRABLES**

**N° 43 / 2024**

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable public de Privas a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

**Créances irrécouvrables :** Il s'agit de créances communales pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 10.76 €, décomposées comme suit :

- Loyers : RAR inférieur à poursuite : 0.76 € T 223 de 2021
- Divers : RAR inférieur à poursuite : 10.00 € T 232 de 2022

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20240910-43\_2024-DE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de PRIVAS,  
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998;  
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Comptable publique de Privas dans les délais légaux,  
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et

Publication le 13 septembre 2024

**OBJET :**

**DELIBERATION  
ADMISSION EN NON-  
VALEUR DE PRODUITS  
IRRECOUVRABLES**

**N° 43 / 2024**

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 6 : délibération n°44-2024 – Convention SDEA / COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 007-210700357-20240910-44\_2024-DE

**DELIBERATIONS DU C**

**44-20**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHONE

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents :	14
procurations	
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant la nécessité de procéder à des travaux sur le mur communal le long de la RD 219 sur environ 26 mètre linéaire

**OBJET :**

**CONVENTION  
SDEA/COMMUNE**

**N° 44 / 2024**

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à 100 000 € HT.

M. le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 4 943.20 €HT soit 5 931.84 € TTC.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 007-210700357-20240910-44\_2024-DE

SLOW

Phases Techniques	Total HT	mois
Etudes préliminaires / avant projet		
Avant projet /Projet	815,17 €	2
Assistance à la passation des contrats de travaux	917,34 €	2
Direction de l'exécution des travaux / Visa ou Exe	2 752,02 €	2
Assistance aux opérations de réception des travaux	458,67 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>4 943,20 €</b>	<b>7</b>
<b>TVA</b>	<b>988,64 €</b>	
<b>TOTAL €TTC</b>	<b>5 931,84 €</b>	

**OBJET :**

**CONVENTION  
SDEA/COMMUNE  
N° 44 / 2024**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
**DECIDE** de recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,  
**AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 13 septembre 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 7 : délibération n°45-2024 – Subvention collège Pierre Delarbre à Vernoux**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le 13/09/2024  
ID : 007-210700357-20240910-45\_2024-DE

**DELIBERATIONS DU C**

**45-2024**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHÔNE

**CANTON**  
RHÔNE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	14
procurations	
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à la dissolution du SIGEC (Syndicat de Gestion du Collège), les communes membres se sont engagées à participer financièrement aux activités extrascolaires du Collège Pierre Delarbre, au prorata du nombre d'élèves de la commune, et de verser cette participation directement au Collège Pierre Delarbre.

15 élèves de Boffres sont inscrits pour l'année 2023-2024, le montant de la participation est de 60 euros par élève.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette participation d'un montant total de 900 euros

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 13 septembre 2024*

**OBJET :**

**SUBVENTION AU  
COLLÈGE PIERRE  
DELARBRE À VERNOUX  
2023-2024**

**N° 45 / 2024**

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 8 : délibération n°46-2024 – Modification des horaires de l'éclairage public**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le *SLOW*  
ID : 007-210700357-20240910-46\_2024-DE

**DELIBERATIONS DU C**  
**46-2024**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHÔNE

**CANTON**  
RHÔNE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :  
- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents :	14
procurations :	
quorum :	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Etaient excusés : Nathalie ORBAN

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**MODIFICATION DES  
HORAIRES DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**N° 46 / 2024**

Vu l'article L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le Maire de la Police Municipale,  
Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,  
Vu le Code Civil, le Code Rural, le Code de Voirie Routière, le Code de l'Environnement,  
Vu la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41,  
Considérant d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ;  
Et d'autre part la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;  
Vu les décisions communales de 2013, 2022 concernant l'éclairage public,  
Vu la demande des habitants du village,

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le SLOW  
ID : 007-210700357-20240910-46\_2024-DE

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de modifier les horaires  
Le matin éclairage à 5h45  
Le soir extinction à 22h00
- **PRECISE** qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires de l'éclairage public dont publicité sera faite le plus largement possible.

**OBJET :**

**MODIFICATION DES  
HORAIRES DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**N° 46 / 2024**

**POUR : 10    CONTRE : 3    ABSTENTION : 1**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 13 septembre 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

*Vu pour être affiché le 25/10/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.*

Le Maire, Hubert JUGE



La secrétaire de séance, Jean RIAILLON